



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Luxembourg, le 31 JUIL. 2019

SIDEN
Bleesbruck
L-9359 Bettendorf

N/Réf.: 84791-M CD/mow

V/Réf.: JDM/U1286-07/LT19-001

Madame, Monsieur,

En réponse à votre requête du 20 juin 2019 par laquelle vous sollicitez une prorogation de la décision 84791 du 26 juillet 2017 relative à la construction d'une station d'épuration sur des fonds inscrits au cadastre de la commune de WINCRANGE: section OC de DERENBACH, sous les numéros 488/1659 et 488/1660, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je fais droit à votre demande en prorogeant l'autorisation précitée pour la durée d'un an à compter de la date de la présente.

Le délai prévu à la condition n° 20 de la décision 84791 du 26 juillet 2017 pour soumettre un plan reprenant les mesures d'intégration paysagère supplémentaire sera prolongé jusqu'au 1^{er} septembre 2019.

Toutes les conditions de la décision 84791 du 26 juillet 2017 restent entièrement applicables.

La présente vous est accordée sans préjudice d'autres autorisations éventuellement requises.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

La Ministre de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable


Carole DIESCHBOURG

Copies pour information :

- Arrondissement NORD
- Commune de WINCRANGE